Quoi faire ?

Évaluer les risques et sécuriser vos équipements

- Vérifier la présence et l'état des dispositifs de retenue en utilisant les fiches de contrôle portail proposées sur notre site (prev 354 et 355).
- Réaliser les travaux de mise en sécurité ou de remise en état des éléments détériorés.

Organiser la maintenance

- Désigner les personnes compétentes en charge du contrôle et/ou de la maintenance du portail : technicien qualifié appartenant à l'entreprise dûment formé, ou prestataire extérieur exerçant cette activité.
- Mettre en place une procédure de signalement et de traitement des dysfonctionnements.
- Réaliser la maintenance préventive et curative en fonction des préconisations constructeurs. Tenir à jour le dossier de maintenance.
- Assurer la vérification périodique de l'état général du portail par la personne désignée, à l'aide de la fiche de contrôle visuel et réaliser les travaux de remise en état.

Informer et former les utilisateurs

À l'aide des fiches de contrôle portail, sensibiliser les utilisateurs :

- aux risques
- aux organes fonctionnels et dispositifs de retenue
- aux signalements des anomalies

Point de vigilance en conception

- **Définir les besoins (type de flux, fréquence, dimensions, ...)**
- **Identifier les contraintes (géographiques, climatiques, environnementales liées à la zone d'activité ...)**
- **Inclure la sécurité dans le cahier des charges de consultation du fournisseur.**

Plus d'infos :

www.carsat-aquitaine.fr > entreprises > risques > chute de portail

PREV N°353 - Mai 2022 - Réalisation et impression service graphique CARSAT Aquitaine

Département des Risques Professionnels
80 avenue de la Jallère - 33053 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 11 64 36 - 05 56 11 68 58
documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
www.carsat-aquitaine.fr

PREV. 353
05/2022

Chutes de portails coulissants

Pour une entrée sans faille, sécurisez votre portail !

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Aquitaine

Des équipements très répandus

Les portails coulissants sont présents dans tous les secteurs d'activités, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ils peuvent être manœuvrés manuellement ou motorisés. Lors de pannes ou d'opérations de maintenance sur les portails motorisés, une manœuvre manuelle est nécessaire.

Chute du portail coulissant liée à l'absence ou la défaillance de dispositifs de retenue

Quand ?

Lors de la manœuvre manuelle du portail, de la pose à son usage quotidien en passant par les opérations de maintenance et de vérification.

Pourquoi ?

La perte de stabilité peut être liée :

- à un problème de conception
- à l'usure naturelle (rouille...)
- à la dégradation générée par le passage des véhicules (chocs, altération du rail de guidage...)
- aux conditions climatiques (vents, inondations...).

Facteurs aggravants :

- Matière, prise au vent, dimensions, poids (plusieurs centaines de kilos à quelques tonnes) ...
- Persistance des pannes et anomalies
- Travailleur isolé, travail de nuit (gardiennage...).

Quelles conséquences ?

Humaine : accident pouvant être grave ou mortel.

Image de marque : perception négative en cas d'accident ou dégradation du portail.

Juridique : responsabilité civile et pénale engagée.

Organisationnelle : restriction d'accès au site si blocage ou chute du portail.

Sûreté : risque d'intrusion si le portail est bloqué en position ouverte.

Administrative : perte de temps dans la gestion du sinistre.

Exemple de portail coulissant sécurisé avec dispositifs de retenue

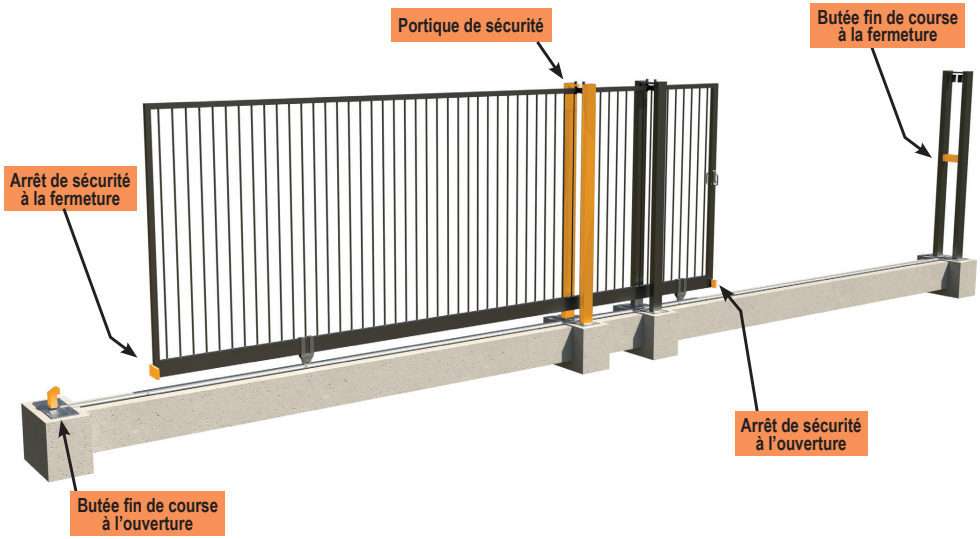

Consulter notre animation 3D « 1' pour comprendre » sur notre chaine Youtube : https://youtu.be/j3zInTTMpYc

SCAN ME

Le document ne traite que du risque d'écrasement par chute du portail. Ces équipements présentent entre autres des risques liés aux cisaillements/écrasements entre éléments fixes et mobiles.